

CHARTRE

environnementale

DE LASER EMPLOI

Depuis la démarche de labellisation RSEI en 2021, LASER EMPLOI s'implique volontairement et durablement dans une démarche éco-responsable. L'écologie et le respect de l'environnement sont des valeurs partagées par l'ensemble de l'équipe. Notre ambition est de réduire un maximum les impacts de notre activité sur la nature. C'est pourquoi LASER EMPLOI s'engage autour de

10 ACTIONS

1



Choisir les fournitures en fonction de **leur impact environnemental**.

2



Favoriser la **dématérialisation** des contrats, paies et factures. Optimiser l'utilisation du **numérique** au bureau.

3



Mutualiser les achats avec les membres de la coopérative MSA Services

4



Participer à la mise en place et **aux actions écoresponsables** de la coopérative MSA Services

5



Veiller à la réduction de la **consommation énergétique**.

6



Sensibiliser les salariés **aux économies d'énergie**, au développement durable et aux axes d'améliorations.

7



Proposer **des solutions de mobilité collectives**.

8



Trier et recycler les déchets de bureau.

9



Travailler le plus possible avec des fournisseurs et partenaires locaux qui **partagent nos valeurs** en terme d'environnement.

10



Pérenniser **le télétravail** pour éviter les déplacements.

Cette charte a pour but de mettre le développement durable au cœur des activités de LASER EMPLOI.
Vannes le 18 juillet 2025.